

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11096</b>	De <b>Mme Manuëla Kéclard-Mondésir</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Martinique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Outre-mer		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Outre-mer
<b>Rubrique &gt;</b> outre-mer	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Impact sanitaire des pollens et moisissures sur les populations d'outre-mer	<b>Analyse &gt;</b> Impact sanitaire des pollens et moisissures sur les populations d'outre-mer.
Question publiée au JO le : <b>24/07/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/09/2018</b> page : <b>8108</b>		

### Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur le fait que l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a dressé un état des connaissances sur l'impact sanitaire des pollens et moisissures allergisants de l'air ambiant sur la population générale des départements, régions et collectivités d'outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Son expertise met en évidence le manque de données disponibles dans ces territoires pour évaluer l'impact sanitaire des pollens et moisissures de l'air ambiant, de poursuivre la recherche afin de mieux connaître l'état de santé des populations sur ces problématiques de santé et de pérenniser les actions déjà conduites par les associations locales sur l'asthme et les allergies. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer les mesures urgentes qu'elle compte prendre en ce sens.

### Texte de la réponse

A la demande des ministères en charge de la santé et de l'écologie, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a réalisé un état des connaissances relatif aux pollens et moisissures de l'air extérieur les plus préoccupants en termes de santé dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Dans cette expertise, l'Anses souligne notamment qu'il n'a pas été possible de dresser un inventaire précis des pollens et moisissures présents dans les DROM ni d'évaluer précisément l'exposition de la population à ces agents biologiques, faute de données suffisantes et représentatives ; seules des données ponctuelles et très localisées étant actuellement disponibles. L'agence indique également qu'il est observé une prévalence plus élevée de la rhinite allergique et de l'asthme dans certains DROM comparativement à la France hexagonale mais que les données ne sont pas suffisantes pour établir un lien entre ces pathologies et l'exposition aux pollens et moisissures de l'air ambiant dans ces DROM ; la rhinite allergique et l'asthme pouvant être causées par divers facteurs environnementaux ou non. A l'issue de son expertise, l'agence émet un certain nombre de recommandations pour accroître les connaissances et la prévention vis-à-vis de ces agents biologiques. Cet état des lieux réalisé par l'Anses était nécessaire pour identifier les actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Pour donner suite à ces recommandations, plusieurs DROM ont inscrit, généralement à l'initiative de l'agence régionale de santé (ARS), des actions relatives à la surveillance, à la prévention et à la réduction de la présence de pollens et/ou de moisissures allergisants dans l'air ambiant dans leur plan régional en santé environnement (PRSE). Ainsi, par exemple, le 3ème PRSE de Martinique comprend une action intitulée « Mettre en place une surveillance aéro pollinique et fongique » qui a pour objectif de mettre en œuvre plusieurs des recommandations de l'Anses. Ce PRSE3 de Martinique comprend également une action relative à l'identification des moisissures dans l'air intérieur



des bâtiments tertiaires de bureaux et d'enseignement. Par ailleurs, des capteurs de pollens et de moisissures sont déjà mis en place dans plusieurs territoires d'outre-mer (Guyane, Réunion, Nouvelle Calédonie). Enfin, depuis 2018, le ministère des solidarités et de la Santé a inclus dans sa convention avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), un volet « outre-mer » visant à favoriser la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant de ces territoires notamment en participant à la reconnaissance des espèces présentes et en formant les acteurs de terrain aux techniques d'identification des pollens et moisissures mesurés par les capteurs.